

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre

## **AGRÉMENT NATATION**

ANNÉE SCOLAIRE: 2025/2026

Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 Note de service du 28 février 2022



École :	Adresse :						
Circonscription : Nom de l'II	Nom de l'IEN :		Nom du CPC à mission EPS :				
Période d'intervention des bénévoles agréés :							
Aucun intervenant bénévole ne pourra pre d'écoles signé par l'IA-DASEN qui garantit		-			-		
l'encadrement vie collective.	ieur nonorabilite (en ter	me de legalite	et de s	securite <sub>.</sub>	. A defaut, feur presence est poss	ible pour	
La durée de validité est d'une année scolaire, renouvelable pou	cinq ans, sans avoir l'obligation d'a	ssister à une nouvelle	session d	e formation.			
NOM et PRÉNOM des intervenants bénévoles (à remplir en MAJUSCULES d'imprimerie)	Date de naissance	Date des tests	Type de demande		Observations	Vérification de	
			1ère	Re	(cadre réservé au(x) formateurs)	l'honorabilité (cadre réservé DSDEN)	
				<u>                                     </u>			
Date : Nom et signature du directeur ou de la directrice d'école	Date : Signature de la conseillère pédagogique départementale EPS				Date : Signature de l'IA-DASEN, par délégation		